

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance extraordinaire du 24 mars 2025 :

- **Règlement 861 décrétant l'achat et l'installation de murs préfabriqués en béton pour l'aménagement d'enclos d'entreposage de matériaux et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin**
 - Règlement ayant pour objet de décréter l'achat et l'installation de murs préfabriqués en béton pour l'aménagement d'enclos d'entreposage de matériaux et d'autoriser un emprunt de 262 000 \$ sur une période dix ans.

Le règlement 861 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 30 avril 2025.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 861 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 6 MAI 2025.

Me Caroline Dion, notaire
Greffière